

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



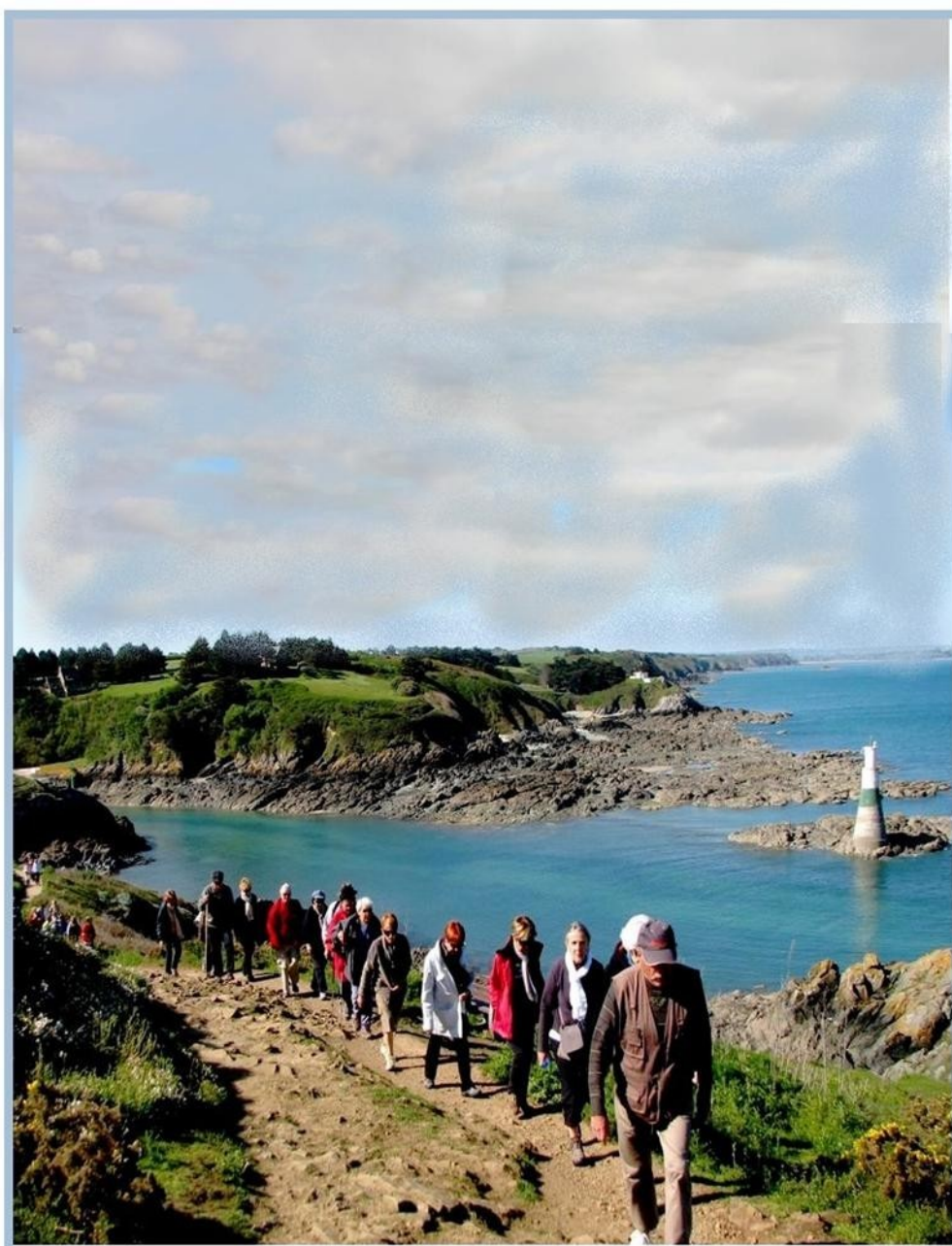
**Journal de
L'association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"**

Siège social :
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
Publication :
M-A Echard

**Le programme
des sorties 2013
est en fin de
journal**

3 €





LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel acr56@aliceadsl.fr Site <http://acr56.net/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

Autres membres

Marie-Armelle	ECHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Daniel	BOAS	Lorient
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Jean-Claude	MAILLARD	Vannes
	Membre d'honneur			Michel	POTIER	Séné
Norbert	BOURLET			Michel	ROUSSEAU	Questembert

ACR du Finistère

Siège social : 6 rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 71 10 56 Courriel : marc.chenais@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Georgia	FLORIET	Moëlan sur Mer	<i>Membre d'honneur</i>	Monique	LANNESVAL	Quimper
André	HUET	Loperhet		Yvonne	MELIN	Moëlan sur Mer
Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët		Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët
Jean	BRIAND	Combrit		Claude	KEROUREDAN	Quimper
Sophie	ROLLIN-CABILLIC	Le Relecq-Kerhuon		Stéphane	DAGRON	Quimper
				Jean-Pierre	FOUILLE	Moëlan sur mer

JOURNAL

Directrice de la publication : Marie-Armelle ECHARD

Rédaction :

Le conseil d'administration et des adhérents des ACR, Jean-Pierre Gouret, Jean-Berty Hennel, Yann Morel

Crédit photos : Michel Chauvin, Marie-Armelle Échard, Michèle Girard, Françoise Maillard

Mise en page : Anne Chabault, Françoise Maillard

Impression : Hyperburo Lorient

Dépôt légal à parution



SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée générale Vannes 2012	2
ÉCHOS des ACR	
Morbihan	3
Finistère	4
Ille et Vilaine	6
SENTIERS CÔTIERS	
Kerollet	7
Beg Rohu	8
Île de Berder	9
Situation dans le Morbihan	10
2012 EN PHOTOS	11
PORTS : PROJETS, RÉALISATIONS	
Étel	15
Locmariaquer	16
LOI LITTORAL	
Cas de non application dans le Morbihan	17
NATURE	
Zones humides	18
Estuaire de la Loire	20
SORTIES 2013	23

EDITORIAL

Chers amis,

Le littoral morbihannais s'urbanise au rythme de milliers d'hectares artificialisés année après année par des routes, des parkings, des lotissements, des zones d'activités.

Tout pousse les maires à bâtir aujourd'hui plus que jamais. Non seulement les propriétaires fonciers, sur représentés dans les conseils municipaux, exercent d'intenses pressions en ce sens mais l'État appauvri réduit ses subventions et les taxes d'habitation des résidents secondaires tiennent une place importante dans les budgets communaux.

Sur les côtes, le patrimoine naturel (dunes, marais, falaises, et la faune et la flore qui leur sont associées) est exceptionnel. Le littoral possède également un patrimoine culturel fortement marqué par le climat, par l'histoire, par la mer.

Cette identité bretonne et maritime, qui fait rêver les touristes, succombe actuellement sous les coups des pelleteuses.

Les associations d'environnement ont été longtemps les seules à réclamer plus de discernement, à rappeler que l'homme est un élément de la nature, qu'il doit en respecter les équilibres pour sa propre survie et que le progrès c'est l'évolution mais pas le saccage.

Aujourd'hui, elles ont de plus en plus d'échos dans la société civile, sensibilisée par internet, par les médias, par les événements climatiques.

Elles reçoivent le soutien d'adhérents de plus en plus nombreux, bien informés et convaincus.

C'est pourquoi Les Amis des chemins de ronde sont résolus à poursuivre leur action contre l'excès d'urbanisation sur les rivages bretons.

Marie-Armelle Échard

ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2012

L'Assemblée générale pour l'année 2011 s'est déroulée le samedi 11 février 2012 dans une salle de l'OLAC à Lorient, en présence de Jean-Paul Aucher, vice-président aux espaces naturels de Cap Lorient.



Après les rapports moral et financier, un débat s'engage à la suite duquel trois motions sont votées :

- Pour le respect du Domaine Public maritime à Arradon.
- Pour l'ouverture du sentier côtier sur la rivière de Crac'h et la rivière d'Auray.
- Pour l'abandon des brimades par certaines communes contre les défenseurs de la loi littoral.

Paulette Champion et Charles Groleau souhaitent démissionner du conseil d'administration pour raisons personnelles. Jean-Claude Maillard et Michel Potier sont élus.



Le diplôme d'honneur des Amis des chemins de ronde est ensuite remis à Paulette Champion, avant le buffet traditionnel qu'elle a préparé avec Alain Kerjan.

Remerciements et remise du « diplôme » à Paulette Champion

« Attention ! Je vais vous la faire avec le moins de solennité possible !

Dans une association où la recherche d'efficacité a toujours été la priorité, il n'était pas si évident que se créent des relations de convivialité. Et pourtant, c'est sous ce double signe que fonctionne notre conseil d'administration.



Et tu vas fortement nous manquer, Paulette ! Depuis, oh là là ! Plus de deux décades, tu as particulièrement trouvé ta place

dans le fonctionnement d'une association dont la bonne mécanique repose sur la disponibilité généreuse de bénévoles dévoués.

Dans nos rassemblements et sorties, tu as été cette petite main indispensable qui permet le respect des horaires et le déroulement, quasi sans heurts, du programme !

Même si parfois la fermeté – je n'ai pas dit la rudesse – de ton caractère, te faisait râler sur le manque de discipline propre aux troupes trop nombreuses ! Et là, je ne crois pas me tromper en me faisant, si tu permets, ton porte parole pour redire à tous les présents ici, que nous avons un besoin impérieux de militants actifs. On ne vient pas seulement aux ACR pour le plaisir d'une balade sur cette côte que nous chérissons, mais aussi pour y apporter un peu de disponibilité et d'engagement tant nécessaires à notre bon fonctionnement.

J'espère ne pas vous l'avoir fait ni trop long, ni trop sentencieux, et pour vous décontracter dans le sourire, je voudrais vous rappeler la lutte de Paulette militante écolo, active de la première heure.

Oui, petit détail d'intendance important, depuis que s'organisent des buffets en fin de balades ou réunions, nous cédions à la facilité des gobelets en plastique ! Et c'est toi, Paulette, qui t'es battue contre nous pour nous ramener au souci de recyclage qui n'était pas respecté, imposant autant que faire se peut, l'usage de vrais verres, quand bien même ils nécessiteraient une logique de vaisselle, et, là encore, l'appel aux petites mains ! Aujourd'hui, devant tant de monde à cette assemblée générale, tu pardonneras, chère amie, que nous les ayons encore complétés par quelques gobelets en plastique, si bien dénoncés pourtant !

Et pour souligner que le militantisme est une drogue bénéfique autour de nous, pourquoi ne pas rappeler ici combien de matous lorientais te doivent la vie ! Tu as été à l'origine de l'association « Les chats libres » dont l'intitulé insiste particulièrement sur ce que doit être l'engagement de leur propriétaire. Et là, tu continues, nous le savons, à œuvrer efficacement. »

Daniel BOAS

Échos du Morbihan

Les ACR 56 ont, en 2012, organisé onze marches sur les sentiers côtiers, de l'estuaire de la Loire à l'île-Grande, face à Trébeurden, en passant par les bords du golfe du Morbihan ou ceux de la rivière d'Étel. Ces randonnées, à but de découverte et (ou) de protestation, sont préparées, chaque année, par des bénévoles passionnés du Morbihan et du Finistère qui font connaître l'action des ACR dans les cinq départements bretons.

Les ACR 56 ont également tenu des stands dans divers forums et foires bio pour faire connaître leurs buts. De nouveaux adhérents bien informés sont venus rejoindre leurs rangs et apporter leurs forces neuves pour la défense des sentiers côtiers et de l'environnement littoral.

L'année 2012 a vu la transformation de très nombreux plans d'occupation des sols en plans locaux d'urbanisme. L'Association suit l'élaboration en cours des P L U de **Crac'h, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau**. Elle a participé à six enquêtes publiques sur des PLU. Au **Tour du Parc, Ploemeur, Plouhinec, Plouharnel**, pour souligner la mauvaise application de la Loi Littoral. A **Branderion**, pour demander la suppression de la zone industrielle prévue sur l'emplacement d'un verger conservatoire. Sur **l'île d'Arz**, pour déplorer que la place de la Grée devienne en partie constructible.



Belz : encerclement des espaces naturels par l'urbanisation

L'Association, dans tous ces PLU, a dénoncé principalement la poursuite du mitage en infraction avec l'obligation de continuité d'urbanisation, le non respect de coupures d'urbanisation ou des cônes de vue, les extensions d'urbanisation non limitées dans les espaces proches du rivage, l'étalement urbain aux dépens des zones agricoles.

Les ACR suivent de près les projets de salle des fêtes flottante de 700m² sur la mer, dans le port de la Trinité ; de thalasso dans la dernière fenêtre sur le littoral à Larmor Plage ; d'hôtel face à Groix à Kerlir en Ploemeur. Et bien d'autres encore.



Cône de vue sacrifié sur la baie de Quiberon

Faute d'écoute de la part des maires de nombreuses communes, des requêtes ont été adressées au tribunal administratif contre le projet immobilier prévu sur une station d'asphodèles à **Larmor-Plage**, et contre le PLU de **Plouhinec**, qui prévoit une croissance de logements sans rapport avec les besoins ainsi que l'extension de la zone artisanale du Bisconte en bord de ria. Un appel a été adressé à la cour administrative d'appel dans l'affaire de la guinguette dans la bande des 100m à **Arzon**.

A **Baden**, un appel est en cours contre le PLU conjointement avec la Fédération des Associations de Défense du Golfe du Morbihan. Principalement pour excès d'urbanisation diffuse.

L'Association a gagné au Moustoir à **Arradon** contre un empiètement sur le rivage ; le riverain fait appel.

A **Belz**, un appel de la commune est également en cours dans l'affaire du lotissement de 6 ha autorisé aux dépens de milliers d'asphodèles.

Les ACR ont consacré une part de leur action en 2012 à établir l'inventaire des sentiers côtiers ouverts et de ceux qui ne le sont pas. Cette démarche est également entreprise en Ille et Vilaine et Côtes d'Armor. Le projet est de disposer d'un inventaire régional qui sera mis à disposition de la fédération des Amis des chemins de ronde bretons.

Marie-Armelle Échard

L'année a commencé très vite puisque nous avons jusqu'au 5 janvier pour déposer à l'enquête publique concernant un agrandissement très conséquent d'un élevage avicole à Kerhuiten en Moëlan.

Puis nous avons dû contester les conclusions du commissaire enquêteur qui donnait un avis favorable pour un projet modifié après la fin de l'enquête publique.

Les affaires n'ont pas manqué :

Landunvez avec son mur de la honte à **Tremarzan** et la plainte au civil près du TGI de Brest qui devrait statuer cette année. Pour cette affaire nous avons fait appel à Maître Benoit Busson, avocat de FNE.



Le mur de Landunvez, dit "mur de la honte", édifié dans une falaise naturelle, classée comme telle dans le PLU de cette commune et qu'on laisse détruire en ne s'opposant pas à sa construction malgré l'avis défavorable des services de l'État

Lopérhet où des riverains contestent l'arrêté du préfet. Ils ont perdu deux référés qu'ils avaient lancés. Ils ont perdu également en première instance devant le TA, mais ils ont ensuite interjeté appel. A noter qu'en première instance nous étions en soutien du préfet.

Puis toujours à Lopérhet vint un épisode épistolaire entre le maire et les ACR au sujet d'un non respect du tracé élaboré par les services de l'état. Le préfet alerté envoie ses services pour expertise.

Plouézoc'h : nous avons attaqué l'arrêté de modification pris par le préfet. Cet arrêté, sous couvert d'un important élevage de moutons (13 recensés par huissier) privatise de fait la **pointe de Perrohen** et accorde une plage privée au propriétaire.

Malgré le recours, les services de l'État ont mis en place le tracé validant la suspension de la SPPL.

Carantec au Kelell où la mairie veut modifier la destination d'un terrain pour construire une résidence de vacance à la place d'un bâtiment destiné au sport,

mais situé dans une zone très humide et non urbanisée. Puis toujours à Carantec le détournement du sentier côtier vers Ti Nod.

Autre chantier d'envergure : le **Relecq Kerhuon** et l'accès à la côte à **Baradozic**.

Les services de l'État ont fait une étude qui ne trouve pas de solution. Un comité de riverains se forme et nous demande assistance. Des recherches montrent le bien fondé de notre recours. Fin 2012, le maire du Relecq-Kerhuon annonce sur son blog que le préfet propose un tracé proche de celui figurant sur l'arrêté impérial de 1870.

Nous avons commencé l'année par **Moëlan** que nous n'avons pas quitté. Après l'élevage intensif, nous avons eu affaire à la modification d'une zone humide très importante, également protégée au titre des monuments historiques (**orbe de la chapelle saint Philibert**). Nous avons déjà alerté les services du préfet en 2006 lors de la première phase de travaux. La zone a été drainée à une vitesse grand V sans que les responsables de la loi sur l'eau donnent leur accord.

Puis toujours à **Moëlan** nous avons été sollicités par un groupe de riverains pour contester un projet immobilier dans le vallon de Kerfany au **Clerc'h Burtul** mais nous étions hors délai. Les ACR ont apporté une expertise confirmée par un avocat qui après quelques démarches et réunions a abouti au retrait du permis de construire.

Nous avons également fait un signalement auprès de la DDTM pour l'envahissement d'une grande partie de la plage de Kerfany par des bateaux.

Viennent ensuite les **pollutions marines** avec la fin (chèque reçu) des affaires de l'**Escuador star** et de l'**El Esraa**. Le cas du **Kaltène** a été jugé en septembre, nous avons obtenu 5000,00 €.

Reste encore le cas du **Kutusov** en espérant que nous attendrons moins longtemps.

Les **études SPPL** commencent à bouger à Combrit, à Pont l'Abbé, à Plozevet ainsi qu'à Concarneau et Riec.

A **Fouesnant**, affaire ô combien emblématique, les associations ont fini par accepter le tracé proposé par le préfet. Il ne nous donne pas entière satisfaction, mais il aura le mérite d'exister. Il est vrai que 30 ans d'attente c'est long et le risque de repartir pour une série de recours de plusieurs années est réel.

Viennent s'ajouter à ces dossiers, les **révisions des PLU**, et là les études se multiplient : Riec sur Belon, Moëlan sur mer, Clohars-Carnoët, Concarneau, Lannilis, Daoulas, Combrit, et bientôt : Carantec,

Dirinon, Logonna Daoulas....

Concernant le **sentier existant**, nous sommes également intervenus à Pont Aven, à Cléder pour l'entretien et la signalétique, à Sibiril pour revoir le balisage et la non conformité par rapport à l'arrêté du préfet.

A noter également que nous avons demandé ou en était la SPPL à **Plougastel-Daoulas**, étude commencée en 1995. Nous avons du passer par la CADA pour obtenir une copie partielle de cette étude qui a duré deux ans avant d'être enterrée. Nous relançons ce projet.

Les sorties :

à **Landévennec et Argol** en juin où nous avons bénéficié d'un temps superbe dans un décor de rêve.

à **Landerneau** où les choses se sont compliquées en raison de l'annulation de la descente en bateau. Nous avons décidé de rembourser aux participants le trop perçu eu égard à cette annulation.



3 juin 2012 : au belvédère de Rosnoën, en arrière-plan, le Menez Hom.

Le travail n'a pas manqué en 2012 et va se prolonger aussi intensément en 2013 avec, en particulier et prioritairement, le dossier à déposer avant le 30 juin de renouvellement de l'agrément des ACR pour la préservation de l'environnement.

Double action pour le dossier de Baradozic au Relecq-Kerhuon

En 2009, puis en 2010 deux riverains du secteur de Baradozic décident de fermer un chemin qui permettait aux habitants du quartier d'accéder à leur lieu de baignade proche.

Le voisinage s'en émeut, se constitue en collectif et certains portent plainte pour atteinte à leur droit d'accès au littoral. La commune elle-même fait stopper des travaux entrepris sans autorisation et saisit le procureur de la République. Les ACR, alertés, s'emparent du dossier, portent plainte à leur tour et se constituent partie civile.

Plongeant plus à fond dans ce dossier, on découvre que les travaux entrepris sur la propriété en cause sont en partie effectués sur le domaine public maritime et, par ailleurs, que l'accès obstrué conduisant au rivage résultait d'une servitude de droit décrété par un arrêté préfectoral datant de 1870 toujours en vigueur aujourd'hui.

Se basant sur ce constat, les ACR demandent au préfet de dresser une contravention de grande voirie. Face au refus implicite du préfet, leur seul recours les amène à saisir, fin 2012, le tribunal administratif.

Entretemps cependant, le préfet transmet à la commune du Relecq-Kerhuon une proposition de rétablissement du sentier côtier reprenant la servitude ancienne datant du XIX^e siècle et fait délibérer le conseil municipal en précisant que « ce tracé est la proposition officielle de l'État ». Que faut-il comprendre ??? Affaires à suivre ...

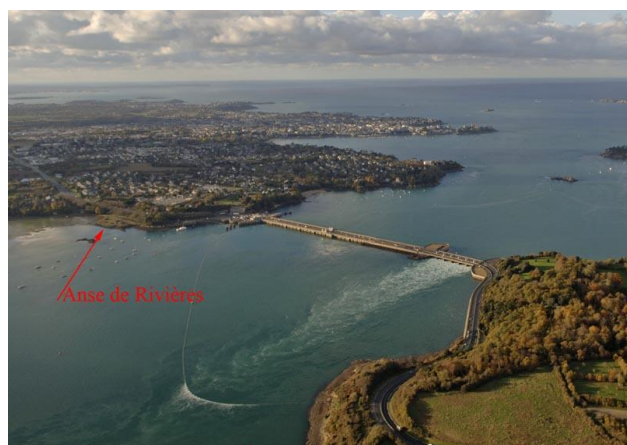
Menaces sur le site classé de la Rance

Les anciens chantiers GAY, situé à l'anse des Rivières à La Richardais, en site classé et en bordure d'une zone Natura 2000, ont été cédés en 2004 à la SCI de la Pointe de la Brebis.

Depuis cette date, le gérant, M. X, ne cesse de réaliser des travaux sans autorisation qui mettent en péril ce secteur protégé.

Un peu d'histoire

En 1972 (30 mai), l'État cède à EDF, dans le cadre d'une concession à charge d'endiguage, une parcelle sur le DPM (domaine public maritime). Cette concession est annulée suite aux recours engagés par l'association des Amis des Chemins de Ronde (CE 9 janvier 1980).



Par un acte administratif du 12 janvier 1984, l'État cède à Daniel GAY et Jacques GAY, la dite parcelle, en fixe les limites à la zone hors d'eau et y interdit toute construction à usage d'habitation ou à usage commercial, autre que celle liée à une activité normale de chantier naval.

Après une certaine activité, le chantier est abandonné et l'anse des Rivières, ainsi que la parcelle concédée, fait l'objet dès 1991 d'une mesure exceptionnelle de classement afin d'éviter que ne soit défigurés ce site de « haut intérêt paysager ».

Le classement définitif interviendra en 1997.

En 2004, cette parcelle est rachetée par X., gérant de la SCI de la Pointe de la Brebis, qui entreprend aussitôt des travaux sans aucune autorisation. Il sera condamné en juillet 2004, sur plainte de l'office de la chasse.

En 2007, X dépose un permis d'aménager (Réf. 07S0001). Par décision du 13 octobre 2008, le Ministre de l'Écologie rejette le projet et motive sa décision, en considérant notamment que « ce projet d'activité de chantier naval avait un impact visuel très négatif en terme d'insertion et de cohérence paysagère sur le site de l'Anse des Rivières auquel il fait face et plus largement sur le site classé ».

Ce projet prévoyait la réalisation d'un nouvel endiguage au-delà de la limite de la parcelle, la construction d'un rail de mise à l'eau, l'aplanissement du terrain et la construction d'un hangar. Extrait-TRX-PA

La situation actuelle

Le 14 août 2009, X dépose, en mairie de La Richardais, une déclaration préalable, (DP 09S0039), visant à « remettre en état la plateforme concédée ». L'endiguage précédemment refusé par le ministère ne figure plus sur la déclaration.

L'avis du ministère n'est pas nécessaire pour une DP et le préfet donne son accord. L'arrêté de non opposition est délivré par le maire de La Richardais en date du 2 novembre 2009, et est assorti de prescriptions spécifiques.

Les infractions répétées sur domaine terrestre et domaine public maritime

Sur le domaine terrestre

X est poursuivi par l'État pour travaux sans autorisation sur le domaine privé de sa parcelle, située, rappelons le en site classé.

Sur le domaine public maritime

Dans un premier temps, X n'a pas hésité à aliéner, sans autorisation, la digue d'accès à la parcelle, digue intégralement située sur le DPM et à la fermer par une barrière cadénassée.

Dans un deuxième temps, sous prétexte de travaux autorisés par la déclaration préalable, M. T a, en fait, réalisé une partie des travaux que le ministère de l'Écologie lui avait formellement interdit.

Une noria de camion s'est déroulée durant cette période, amenant également des tonnes terres venant de la zone de Cap Émeraude.

Actions de l'ADICEE

Fin août 2012, l'ADICEE, saisissait le préfet d'Ille et Vilaine lui demandant de dresser contravention de grande voirie, à l'encontre de X en vue de la remise en état du terrain.

Cette demande est restée sans réponse et l'ADICEE a déposé plainte au Tribunal administratif de Rennes contre le préfet d'Ille et Vilaine pour lui enjoindre de dresser contravention de grande voirie et faire remettre le terrain en l'état initial.

L'ADICEE prend ainsi le relais de la défense naguère victorieuse du DPM par les Amis des chemins de ronde.

Claude Rossinelli, Président de
l'Association Dinard Côte d'Emeraude Environnement

Sentier de Kerollet à Sarzeau

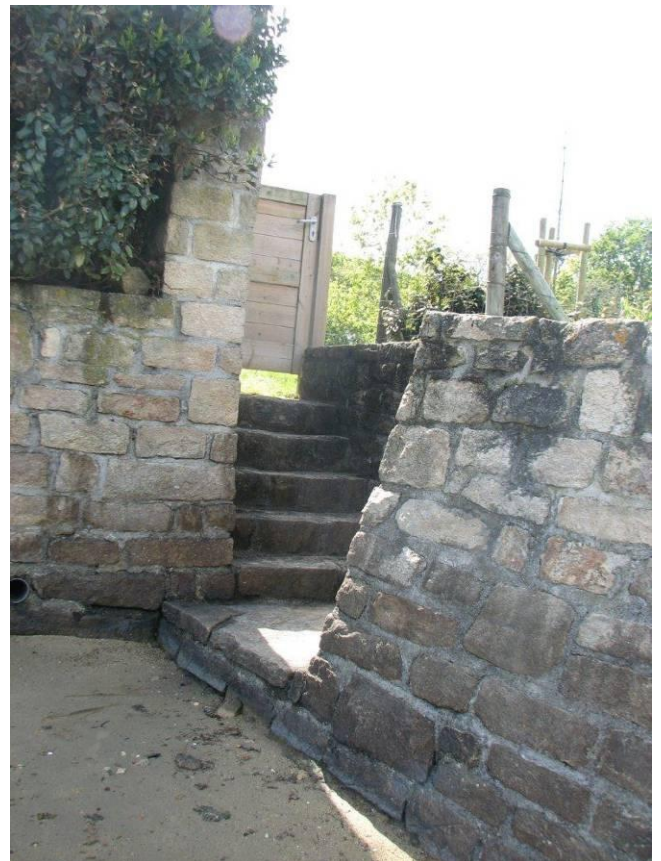
Près de Brillac, un sentier côtier part du hameau de Kerollet vers la pointe de Bernon, offrant de jolies vues sur la pointe du Ruaud, les îles d'Iluric et des Œufs, car les oiseaux sont nombreux sur ces îles.

Il y a quelques années, avant 2000, le sentier, partant de l'impasse Marie Poyen à Kerollet, rejoignait la mer en longeant une propriété (revendue par la suite) et, au moment d'aborder le parcours côtier, permettait l'accès par une petite pente à une plage connue du voisinage, très appréciée des promeneurs, même à mobilité réduite.



Le mur barrant l'accès à la plage

Le nouveau propriétaire améliora maison et jardin, les clôturant de haies, de hauts grillages puis, ayant acquis le pré voisin, déplaça le sentier d'accès vers le milieu du pré entre deux clôtures grillagées, et réaménagea l'arrivée sur la plage selon son goût. Un beau mur de soutien entre le parcours côtier et le rivage supprima la descente sur la plage. Sur l'ancien emplacement du sentier fut construit un étroit escalier d'accès privé avec un portillon et un grillage. Il y eut des plaintes auprès de la commune : la plage a été privatisée !



Le mur et l'escalier vus du côté de la plage

Les Amis des Chemins de Ronde ont adressé une lettre au préfet en septembre 2012. De son côté, ayant échoué dans sa tentative d'accord avec le propriétaire, la commune de Sarzeau elle-même avait déposé une plainte auprès des tribunaux. Le tribunal correctionnel et le tribunal administratif ont donné tort à la commune les 15 et 16 janvier, mais pour un motif purement formel. La commune de Sarzeau a repris la procédure sur de bonnes bases et compte bien que le sentier côtier de Kerollet soit ouvert comme tous les autres pour 2014.

La plage ne doit pas restée privatisée ni le domaine public maritime injustement approprié. Les ACR ont saisi le préfet.

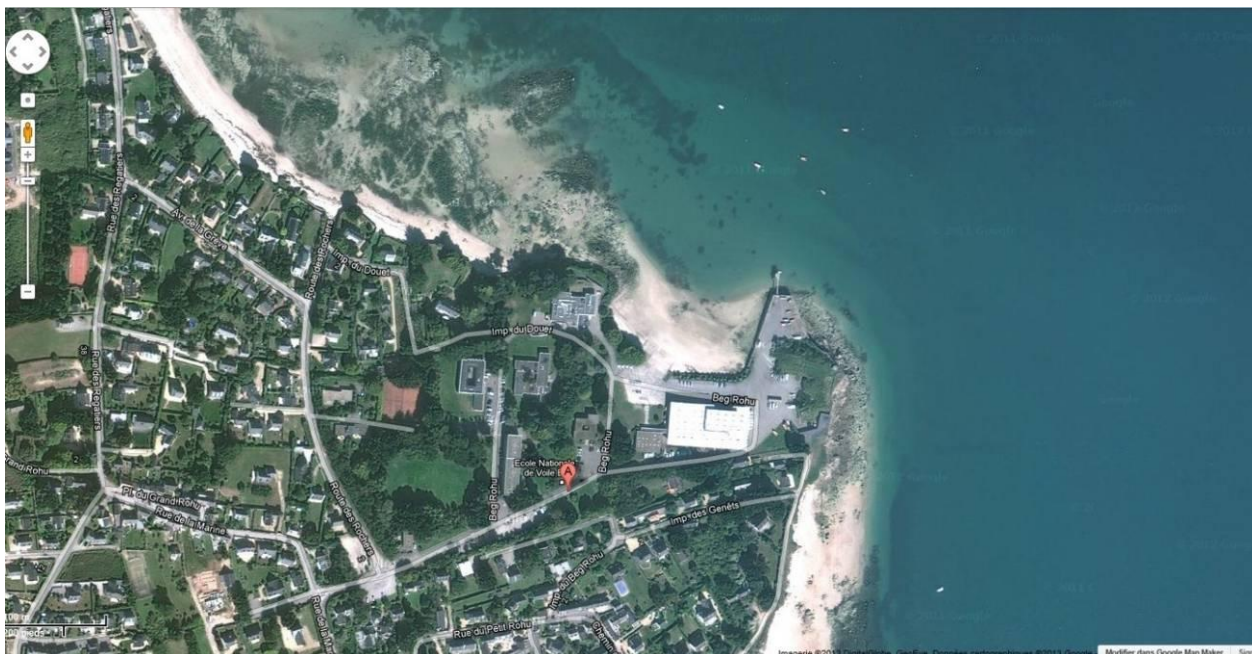
Michèle Girard



A quand un sentier à Kervignac ?

Chemin côtier de contournement de Beg Rohu

Sur la commune de Quiberon le chemin côtier est continu de Port Haliguen au Petit Rohu à la suite de nombreux aménagements et de démarches de la municipalité auprès de propriétaires, dont les propriétés s'étendaient jusqu'à la mer.



La remontée vers le Nord, vers le Port d'Orange, est aujourd'hui impossible au niveau de Beg Rohu, un ancien fort de défense, intégré dans l'École Nationale de Voile, créée dans les années 60 !



Jusqu'en 2010, le passage par l'École de Voile était possible par une porte ménagée dans le mur d'enceinte, ouverte depuis les années 60.



Sous la pression des marcheurs, l'École aménage un passage dans une haie plus en amont de 200 mètres environ, avec un panneau d'orientation. Ce cheminement sur l'artère principale de l'École mène, plein Ouest, vers l'entrée officielle, qui conduit par la rue des Rochers à nouveau à la mer, mais après 500 mètres de marche sur le bitume...



Plusieurs projets sont possibles ! Un contournement de Beg Rohu à l'extérieur du Fort, d'abord par un chemin existant, puis soit par une passerelle à construire, soit par une entrée nouvelle donnant sur le Fort, dont la couverture est « herbue » !



Un cheminement par dessus le Fort serait souhaitable, car la vue sur la mer y est magnifique. Puis une descente sur l'esplanade du Port et une descente sur la plage en dessous de la « cafétéria »...

La passerelle « extérieure » serait plus périlleuse et certainement plus coûteuse à construire et à entretenir. Beg Rohu est aujourd'hui un verrou, qui condamne les marcheurs à rejoindre la route. Ce serait la première étape « symbolique » d'une reconquête du chemin côtier, d'abord vers Kerbourgneq, puis vers le Port d'Orange.

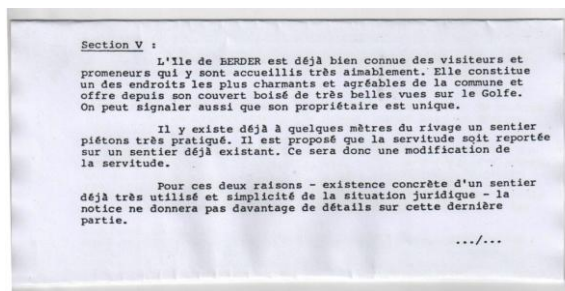
Jean-Berty HENNEL

Île de Berder

Dans le golfe du Morbihan, à proximité de Larmor Baden, l'île de Berder est pourvue d'un sentier côtier qui en fait le tour complet.



A Berder, le sentier côtier a été officialisé, après une délibération favorable du conseil municipal de Larmor-Baden, par un arrêté préfectoral du 19 avril 1982. Le dossier de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) de Larmor-Baden, consultable en mairie, comporte un plan et une notice descriptive. Ci-joints les extraits correspondant à l'île de Berder :



Dans le cadre d'un changement de propriétaires, la SPPL s'impose aux acquéreurs.

Où en sont les sentiers côtiers du Morbihan

Les nouveaux sentiers

A **Sarzeau**, côté Golfe, le sentier borde des espaces Natura 2000. L'étude d'incidence obligatoire est achevée. Les travaux ont commencé. A Saint Colombier, en dessous des propriétés qui ont laissé les 3m légaux, le sentier a été ouvert en 2012.

Les travaux vont se poursuivre en 2013, notamment à la pointe de Bernon et au Ruaud. Le sentier doit être totalement réalisé d'ici 2014.

A **Saint Philibert**, à Men er Bellec, le sentier avait naguère été modifié pour emprunter la route. Avec le soutien du maire et du préfet et l'accord des ostréiculteurs, le tracé normal en bord de mer va être rétabli ce printemps conformément à la demande des associations.

Entre **Plouhinec** et **Sainte Hélène**, la passerelle à l'arrière du moulin sera construite en 2013. En même temps, la brèche ouverte par un riverain sera bouchée. Le coût des travaux sera très lourd pour la communauté de communes Blavet-Océan. L'opposition du riverain coûte très cher à la collectivité.

A **Belz**, à Saint Cado, le sentier, barré par un récent propriétaire riverain, doit être rouvert en 2013 sur domaine privé. L'engagement en a été pris par les autorités.

Sur **l'île aux moines**, tronçon après tronçon, le tour de l'île sera bientôt achevé.

Et les retardataires ?



Au **Tour du Parc**, entre Castel et Pen Cadénic, des chantiers et des habitations bloquent l'accès au rivage. Ce verrou contraint les piétons à un long détour. Quand sautera-t-il ?

A **Baden**, les piétons disposent d'un sentier côtier très étendu grâce aux efforts exemplaires de la municipalité. Manquent encore les jonctions entre Le Dreven et la pointe du Blair et entre pointe du Blair et Mériadec, par la chaussée du moulin à marée. Manque aussi le sentier de la baie de Kerdélan.

A **Kervignac**, l'étude du tracé du sentier est en cours. Il faudra ensuite une enquête publique puis une délibération du conseil municipal et un arrêté préfectoral avant que les travaux commencent. Localement, on s'impatiente.

A la **Trinité sur mer**, le sentier en bord d'océan existe déjà mais pas en bord de « rivière ». Une étude globale et un arrêté préfectoral sont prévus par la commune. La délibération du conseil municipal en ce sens est attendu prochainement.



A **Carnac**, le sentier est ouvert en bord d'Océan conformément à l'arrêté préfectoral. Mais la réalisation du sentier le long de la rivière de La Trinité, en aval du moulin de Kergoc'h, est catégoriquement refusée par la commune. Pourtant le passage des piétons partout en bord de mer est inscrit dans la loi et s'impose là comme ailleurs.

Crac'h, bordée de deux « rivières » maritimes, rivière d'Auray et rivière de la Trinité, n'a encore aucun sentier côtier. Ses habitants sont privés de la liberté d'aller et venir le long des rivages. Crac'h sera-t-elle la lanterne rouge du département ?

Félicitations à tous ceux qui, au nom de l'Etat ou des communes, œuvrent pour la création des sentiers côtiers.









Groupes 2012

AG 18 /02 / 2012

Lorient

*ACR Visite de
L'Aulne*



Amis des chemins de ronde. Visite de L'Aulne maritime.

L'association Les Amis des chemins de ronde, menée par André Huot, vice-président pour le Finistère, est venue découvrir L'Aulne maritime.



Maritime le 3 juin 2012

Loperhet

18 Mars 2012

Trébeurden 8 juillet

2012



PORTS : PROJETS, RÉALISATIONS

L'ASSOCIATION ÉTEL BLEU S'ELEVE CONTRE L'EXTENSION TOTALE du PORT D'ÉTEL

Étel (2.100h) est connue pour sa Barre, ce rouleau si redouté des marins à l'entrée de la ria d'Étel. La ville d'Étel borde la ria et la rivière du Sac'h sur environ 1,2 km, depuis sa création en 1850. Son port de plaisance, créé dans les années 1970, occupe environ 500 m de côte. Il a été agrandi en 2005, sans pour autant développer l'économie du pays. Sa gestion a été confiée à la Sagémor en 2008 et sera transférée à une SPL (Société Publique Locale) début 2013.



Cette fois, il est question d'étendre encore le port sur le domaine public maritime. Il ne resterait alors qu'environ 300 m de côte au Pradic directement accessible aux Étellois, la plaisance occupant tout le reste et le rendant inaccessible aux autres usagers.

Dans cette extension, la crique de l'ex-chantier naval Rameau et ses 200 m de côte vont disparaître. Pourtant, ce site sert aux chercheurs d'appâts, aux pêcheurs à la ligne, aux cyclistes, aux kayakistes, aux amateurs de stand-up paddle, aux promeneurs, aux plongeurs, aux jeunes mamans avec leurs petits enfants, aux jeunes et aux habitants du quartier, etc.



L'association ETEL BLEU s'est constituée en juin 2012. Elle a proposé fin juillet 2012 un autre projet, avec une extension limitée du port et un aménagement de l'ex-crique Rameau pour l'agrément de tous les autres usagers (voir le projet ETEL BLEU sur www.etelbleu.com).

ETEL BLEU a vérifié auprès de 152 personnes alentour que son projet est accepté... par 96% d'entre elles.

En novembre-décembre 2012, ETEL BLEU a lancé une enquête plus précise sur toute la commune d'Étel. Elle a dépouillé 316 réponses au 26 décembre 2012.

Sur l'ensemble des réponses, 43% d'entre elles demandent « un débat public avant toute enquête publique ».

Dans le détail,

1% des gens veulent « une extension totale du port ».

8% des gens ne savent pas à ce stade choisir de réponse mais demandent au moins « un débat public avant toute enquête publique ».

46% des gens veulent « une extension limitée du port avec aménagement de la crique Rameau ».

45% des gens ne veulent « aucune extension du port ».

Et de nouvelles réponses continuent de nous arriver... les adhésions aussi !

Au 28 décembre, le projet d'ETEL BLEU et les résultats des 215 premières réponses ont été communiqués depuis 15 jours aux décideurs concernés... sans réponse de leur part à ce jour.

Vous pouvez consulter notre blog :

www.etelbleu.blogspot@laposte.net et nous joindre par mail

www.etelbleu56@laposte.net.

Bonne année 2013 à tous.

ETEL BLEU

LOCMARIAQUER

OU LA METAMORPHOSE DES CLOPORTES BRETONS EN DORYPHORES

On pouvait naïvement penser, tout du moins espérer après une prière à santez Anna, surtout après les confirmations et la venue du Saint Esprit , qu'il y avait encore en Bretagne, plus particulièrement dans le Morbihan, des gens encore assez responsables et surtout courageux pour comprendre et admirer la beauté d'un petit coin remarquable, non défiguré .Où la mer serait encore respectée, non voilée par d'hideux pontons, ni violée par l'artificiel d'infâmes verrues nautiques. Ne manque plus que quelques navigateurs "solitaires ", en mal de sponsors, passant et repassant au large pour mieux appâter le touriste en mal de dépaysement.



Avant...

Autrefois, mes parents comme bien d'autres se sont promenés en toute simplicité sur les quais de Locmariaquer, admirant ce presque dernier petit coin superbe de côte ainsi que les très jolis petits jardins admirablement entretenus. Bien des générations sont venues flâner en ces lieux, avec ou sans le sou.

Mais voilà: l'appât du gain, la folie de s'approprier cette nature encore préservée, ces paysages immémoriaux, la mémoire des bretons, font qu'ici aussi à " Loc " on n'a pas eu le courage ni l'intelligence de sauver cette fragile beauté. Ce bien commun. Cette nature originelle.

Ce que nous avons reçu en cadeau, en héritage de la part des dieux marins et terrestres. Qui ne se prenaient pas pour des bobos, à l'époque. Sans doute que d'ici quelques temps plus ou moins lointains on rajoutera quelques bons coups de pression immobilière en arrière- plan, pour parachever ce tableau présenté comme le chef-d'œuvre local. cette croûte spéculative n'ayant plus rien d'idyllique.

Sans faire trop de vagues environnementales, que dis-je, de bon sens tout simplement, bien sûr !

Inexorablement, dramatiquement, la nature est sacrifiée sur l'autel du profit et pour l'égoïsme de quelques-uns. Adieux veaux, vaches bretonnes, authentiques marins pêcheurs, vrais amoureux de la beauté d'un paysage !

Yann Morel

À LOC, C'EST DESORMAIS CHIC ET CHOC !



Après !

Non application de la loi et des décisions de justice en Morbihan

Un permis de construire vient d'être délivré sur un site mégalithique en cours de classement à **Carnac**. La presse s'en est fait justement l'écho. Mais qui dira combien de cas semblables se sont déjà produits en Morbihan ? Qui se souvient du célèbre alignement du Gueldro à **Plouhinec** dont les menhirs, déjà bousculés par les pelleteuses du remembrement, entourent désormais une maison neuve.

A **Sainte-Hélène**, non loin de là, un permis est délivré pour rénovation. Hélas, une erreur se produit. Après démolition de la longère ancienne, une maison toute neuve sort de terre, sans qu'aucune poursuite ne soit envisagée par les autorités.

A **Quiberon**, au Goulphar, le comblement de la zone humide est verbalisé par l'Office de la chasse. Il donne lieu à une médiation pénale en 2006. Les associations d'environnement renoncent à leur plainte contre le retrait des remblais et le retour à l'état naturel du site classé « espace remarquable »



où tous travaux sont interdits. Dès 2010, le practice s'étend de nouveau sur la zone humide puis au fil des ans le gazon prospère, les trous se multiplient.

Sur **l'île d'Arz**, un artisan installe chantier et dépôt de matériaux en « espace remarquable ». Il est condamné par le tribunal correctionnel de Vannes sous astreintes en 2005. Le maire lui remet ses astreintes en 2007. Les ACR protestent auprès du préfet.



En 2013, malgré la création d'une zone artisanale sur l'île, baraques de chantiers et matériaux divers sont toujours dans l'« espace remarquable », devenus même plus nombreux.

A **Pénestin**, un ensemble immobilier est autorisé par le maire dans la bande des 100m inconstructible. Il est annulé par la justice administrative. Le maire ainsi que le préfet, qui a donné son accord, sont condamnés chacun à verser 300 000 euros au promoteur, à charge pour celui-ci de démolir l'immeuble inachevé. En 2014, dix ans plus tard, la carcasse de l'immeuble est toujours là.

A **Pénestin** encore, le propriétaire enclot la pointe de Loscolo d'une clôture double et d'un haut portail. Le préfet gagne au tribunal et en cour d'appel. La clôture et le portail sont toujours là, doublés d'un enrochement sur la plage pour protéger le pied de la forteresse ! Le maire ne remarque rien.

A **Saint Philibert**, les propriétaires interdisent le passage sur le sentier côtier ouvert par le préfet sur la chaussée du moulin à marée de Keriulet. Deux associations portent plainte au tribunal de Lorient qui leur donne gain de cause. Les propriétaires prennent prétexte d'abord du passage des cyclistes puis du mauvais état de la chaussée pour multiplier les obstacles les plus dissuasifs.



Sur le littoral, le conservatoire du littoral dispose d'un droit de préemption dans certaines zones. Ce droit s'exerce en cas de vente mais non en cas de don. Savez-vous combien d'heureux propriétaires se voient offrir « gratuitement » de magnifiques terrains de bord de mer destinés au conservatoire du littoral, à **l'île aux moines** ou ailleurs ?

Le littoral, objet de convoitises, est le lieu de tous les trafics. Pire, les décisions de justice sont loin d'être toujours exécutées.

Les zones humides, c'est quoi et à quoi servent-elles ?

De plus en plus on parle des zones humides, mais sans bien savoir à quoi elles ressemblent et pourquoi la loi les protège.

On imagine une zone humide comme un lieu un peu ingrat, au sol humecté d'eau mais non mouillé, peu propice aux cultures et pauvre en espèces animales du fait précisément de son humidité. En un mot un sol sans utilité et de peu de valeur marchande.



Cardamine des prés, zone humide. © Althis 2009

En réalité une zone humide offre une grande variété de visages, en eau salée et en eau douce. Ce peut être un étang bordé de roseaux, un marécage autrefois suspecté d'être mystérieux et malfaisants, une prairie temporairement et régulièrement submergée, un bois les pieds dans l'eau, une prairie banale richement fleurie en fin de printemps.



Zone humide littorale en eau salée

L'eau y est présente, visible ou invisible : c'est l'eau des mares, des flaques, ou l'eau qui circule secrètement dans le sol à l'état capillaire. Cette eau peut être permanente ou non. Dans le dernier cas le sol s'assèche temporairement et garde des traces d'humidité visibles au sondage. Cette eau permet, que le sol soit riche ou

pauvre en oxygène, une activité microbienne spécifique, que nous retrouverons plus loin.

D'accord, direz-vous, quand on voit un sol riche en eau, il y a des chances pour que ce soit une zone humide. Mais comment s'y reconnaître quand l'eau est cachée, ou temporairement absente ? Des indicateurs sont là pour renseigner : ce sont des plantes typiques et/ou des traces de couleur rouille ou gris clair à base d'oxydes de fer, décelées par carottage des sols. On utilise donc la botanique et/ou la pédologie ¹ pour déceler les zones humides.



Carotte pédologique portant à son extrémité des traces de zone humide

Soit, nous savons détecter une zone humide à l'aide d'indicateurs. Mais pourquoi faire tant de bruit autour de ces secteurs si inutiles et si improductifs ? Les roseaux, quand il y en a, peuvent être juste bons à faire du chaume ; les prairies humides peuvent être fauchées pour en tirer un foin médiocre ; certaines espèces alimentaires adaptées aux sols humides peuvent même être cultivées. Mais quoi encore ?

Détrompons-nous : les zones humides travaillent pour nous silencieusement. Elles fournissent le toit et le couvert de nombreuses espèces animales. Elles hébergent une grande variété d'insectes grands et petits (papillons, sauterelles, libellules parmi les plus visibles), de vers et de bactéries. Les uns se développent aux dépens des autres et alimentent à leur tour des espèces plus grandes, salamandres, grenouilles, parfois même poissons... Tout un monde petit et grand vit, se reproduit, prospère et participe à l'équilibre d'un ensemble dont nous profitons finalement. On dit couramment que 50%

¹ Pédologie : science des caractères physiques et chimiques des sols

des espèces d'oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des zones humides.



Lychnis fleur de coucou, zone humide. ©Althis 2009²

En dehors du rôle d'hôte pour une importante biodiversité, les zones humides jouent encore deux rôles importants, peu connus. Dans la circulation générale des eaux elles sont des éponges qui absorbent temporairement les eaux de ruissellement et modèrent les inondations ; elles régulent aussi les débits des cours d'eau en absorbant les pics de crue et en restituant l'eau au moment des étiages. Par ailleurs elles assainissent l'eau polluée, par la végétation qui s'y développe et qui absorbe nitrates et phosphates, et par la population microbienne qui décompose nitrates, pesticides et matières organiques ou même fixe certains métaux.

Toutes ces actions concourent à maintenir un équilibre physique et biologique dont nous profitons sans le savoir. Nous dépendons du milieu où nous vivons à un degré stupéfiant. Détruire les zones humides amène des conséquences graves à moyen et long terme sur les eaux circulantes, la pureté de ces eaux, les équilibres de la biodiversité. Nos décideurs n'en sont souvent que bien peu conscients. Les lois de protection des zones humides, encore insuffisantes, tentent de les protéger contre eux-mêmes.

HG

² Les photos de Cardamine des prés et de Lychnis proviennent du *Guide de détermination de la flore et des habitats des zones humides du Morbihan et de la Bretagne*, Bureau d'études Althis 2009

Un arrêté préfectoral annulé par le juge pour sous-évaluation de zone humide

Un juge qui sanctionne un arrêté préfectoral, cela n'est pas commun... Le préfet s'en était laissé accroire par des conseillers communaux qui croyaient au développement indéfini de la commune sans égard pour la sauvegarde de la nature.

C'est ainsi qu'il accorda en 2008 à Baden un arrêté autorisant la destruction d'une zone humide déclarée de faible surface (900 m²) pour permettre la construction d'un vaste lotissement. Le malheur est que la surface de zone humide impactée était fortement sous-estimée et se montait en réalité à environ 15 000 m² (1,5 ha). Le terrain était fréquemment saturé d'eau, avec une nappe phréatique sous-affleurant la surface. La végétation et les sondages montraient des indices sérieux de zone humide. Les associations qui voyaient clair n'ont pas été écoutées. Les constructions, dûment autorisées par le Maire, sortaient de terre depuis un an.

Mais le tribunal administratif, saisi par l'association Bretagne Vivante, a annulé l'arrêté préfectoral le 14 décembre dernier. En conséquence tous les travaux de construction sont stoppés sous peine d'amende.

Les acheteurs des terrains se demandent avec inquiétude quoi faire et se retournent avec désarroi vers les lotisseurs...



Lotissement Charcot : prairie envahie par l'Enanthe safranée, caractéristique de zone humide (31 05 08)

Quand notre société comprendra-t-elle qu'une zone humide, même banale, joue un rôle important et ne doit pas être détruite ?

HG

L'estuaire de la Loire : deux siècles de transformations et leurs conséquences

En tant que plus grand port de France il y a 250 ans, Nantes dépendait étroitement de la qualité de la navigation dans l'estuaire de la Loire. Or celle-ci était déjà problématique. Un long combat va être mené pendant plus de deux siècles pour maintenir un accès efficace à la mer, mais au prix de conséquences environnementales dont nous mesurons aujourd'hui l'ampleur.

L'estuaire endigué remis en cause.

Depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, tout l'estuaire de la Loire, entre Paimbœuf et Nantes, présentait des difficultés de navigation liées aux importants obstacles constitués de bancs de sables ou de hauts-fonds. Les travaux des ingénieurs Magin et Lemierre, de 1756 à 1840, avaient pour objectif d'augmenter la vigueur des eaux descendantes du fleuve pour chasser vers l'aval les alluvions accumulées dans le lit : c'est le modèle centrifuge. Pour cela il s'est agi d'endiguer le fleuve, de supprimer les bras secondaires et par là même de faire disparaître de nombreuses îles. Ainsi naquit l'estuaire endigué, qui va de Nantes au Pellerin.

Alors qu'il participait à de nouveaux travaux d'endiguement, l'ingénieur Médéric Clément Lechalas fut traversé par des réflexions originales qui allaient à l'encontre de celles qu'il était chargé d'appliquer. En effet, pour lui, les travaux d'endiguement ne devaient pas aboutir aux résultats escomptés. On voulait rendre l'accès au port de Nantes aussi navigable que celui de Paimbœuf, alors que les endiguements avaient la fâcheuse conséquence de provoquer davantage d'accumulations de sables dans l'estuaire intermédiaire : on voulait faire de Nantes l'égale de Paimbœuf, on était en train de la rendre l'égale d'Ancenis !

Dans les années 1860-1865, F.C. Lechalas mûrit son projet, son idée force étant que ce n'est pas la puissance du fleuve qui devait empêcher l'accumulation de sédiments dans l'estuaire, mais la force de la marée.

Il fallait donc aménager l'estuaire pour que la marée s'engouffre au maximum : c'est l'application du modèle centripète où la mer doit porter les bateaux jusqu'à Nantes. Pour cela deux grands types de travaux devaient être mis en œuvre :

- redessiner l'estuaire, pour qu'aucune aspérité ne vienne freiner la puissance du flot : bras secondaires supprimés, îles reliées à la rive ou rescindées, étalements latéraux jugulés par des digues.
- Rendre le fond de l'estuaire le plus plat possible, et pour cela pratiquer des dragages, rogner les seuils, afin d'abaisser la ligne d'eau.
- M.C. Lechalas publia sa théorie en 1869-1870. Ce n'est pas pour autant que ses idées furent mises en œuvre.

La fausse solution du canal.

La solution proposée par Lechalas était onéreuse et la France, défaite face à l'Allemagne, était exsangue. Il fallut patienter encore une décennie pour qu'enfin une décision soit prise pour sortir le port de Nantes de ses difficultés de navigation et de développement. Et le choix de construire un canal en rive sud de l'estuaire fut fait en 1878, (loi d'utilité publique du 8 août 1879) contre l'avis de Lechalas, et de nombreux ingénieurs des Ponts et Chaussées et malgré les réticences fortes de l'Etat. Mais les forces locales, les édiles nantais, la



Dans les marais de l'estuaire, le canal et l'écluse de la Taillée, au loin, la centrale de Cordemais émergent des prairies humides. Le canal de la Taillée emprunte le lit d'un ancien bras de Loire, condamné par les travaux d'aménagement dans l'estuaire.

chambre de commerce, les industriels, l'emportèrent. En 1882 les travaux du Canal Maritime de la Basse-Loire débutèrent. Ils durèrent 10 ans, à raison de 1000 personnes travaillant quasiment en permanence sur le chantier.

Durant les dix années qui suivirent la mise en service du canal, le trafic du port de Nantes passa de 450 000 tonnes / an à plus d'un million de tonnes / an. Mais cette bouffée d'oxygène ne dura pas. Le tirant d'eau du

canal, 6m, se révéla rapidement insuffisant. Désormais la norme de rentabilité des navires était un tirant d'eau de 7 à 8m.

La vision de Lechalas s'impose et les premières conséquences se font jour.

Dans l'ignorance totale de ce qu'est un estuaire au plan chimique, sédimentaire, biologique, et sans prendre en compte les espaces naturels qui l'entourent, les plans de Lechalas sont ressortis des tiroirs. L'estuaire n'est vu que comme une voie navigable. Une première loi d'utilité publique de 1903 permet le début des travaux de dragage, de pose de digues, de rescindement des îles. Pour aller au bout de la logique de notre ingénieur, il faut aussi aménager un bassin à marée en amont de Nantes. C'est le sens d'une nouvelle loi d'utilité publique, en 1913, qui va permettre d'abaisser la ligne d'eau en amont de Nantes, de raboter les seuils, de construire des épis et d'abaisser les radiers des ponts à Nantes. Les conséquences de ces transformations radicales de l'estuaire sont multiples :

- Le marnage dans le port de Nantes était au maximum de 2,5m avant les travaux. Il est aujourd'hui de 6m, soit un peu supérieur à celui de St-Nazaire.
- les plus visibles et les plus précoces des conséquences sont les désordres qui affectent la ville de Nantes elle-même en 1924 : effondrement de quais, de ponts, menaces sur les immeubles. Le remède sera le comblement du bras de la Bourse au nord de l'île Feydeau, et du bras de l'Hôpital au sud, puis celui du cours de l'Erdre qui devient, après la guerre, le cours des 50 otages.
- Des transformations chimiques et sédimentaires sont en train de s'opérer : petit à petit le front de salinité remonte vers l'amont ; le bouchon vaseux enfle. Mais pour l'heure ces conséquences ne sont pas encore vraiment mesurées.

Une nouvelle loi d'utilité publique du 29 juillet 1933 va permettre une transformation importante de la partie avale. Une grande digue à concavité est construite en rive nord, entre Donges et St-Nazaire, soit 6 km environ, coupant la grande vasière de Montoir des effets du marnage. Le chenal de navigation est approfondi le long de la digue et les sédiments arrachés au lit vont trouver place « naturellement » en arrière de la digue. La future zone portuaire de Donges-Montoir dessine son cadre.

Entrée en lice de nouveaux acteurs : les environnementalistes.

A l'instar du tournant pris au moment du passage du siècle, les années 70 seront une décennie tout aussi importante au regard des orientations prises. Sur proposition du Conseil Général de Loire-Atlantique, le Conseil des Ministres du 16 septembre 1970 approuve le

Schéma d'aménagement de l'Aire Métropolitaine de Nantes – St-Nazaire. Décision agréée dans un beau consensus ou presque ; en effet une nouvelle catégorie d'acteurs va faire son entrée dans le jeu des aménagements estuariens : les « écolos ».

Dans la partie avale, le port de Montoir-Donges devient réalité : outre le port pétrolier déjà implanté, un terminal agroalimentaire voit le jour, puis le terminal méthannier, terminal roulier et enfin le terminal container et marchandises diverses. Les tirants d'eau des navires exigent évidemment un chenal de navigation dont la profondeur doit être portée à -13,25 m . Une partie des sédiments serviront à remblayer la zone portuaire de Montoir, en arrière de la digue à concavité, d'autres seront déposés sur le banc de Bilho qui passe ainsi du statut de vasière à celui d'île. Mais la moitié des sédiments fut clapée au large, dans l'estuaire externe.



Passage d'un porte-containers sous le pont de St-Nazaire. Ce type de transport est en pleine expansion. Cela justifie-t-il pour autant de vouloir encore rogner sur les espaces naturels ?

Même si l'avenir industriel des zones « à remblayer » semble déjà compromis, le port « autonome » (le qualificatif lui allait à ravir) n'en a cure. Son souci est de pouvoir évacuer au moindre coût les produits de dragage arrachés au fleuve, et quoi de plus simple que de les déverser sur les rives de l'estuaire.

Des citoyens vigilants vont commencer à comprendre qu'on était en train d'emprunter un bien mauvais chemin, forts des constats qui suivent. Tous ces travaux de dragage dans l'estuaire maritime vont accentuer les méfaits sur la qualité de l'eau :

- La remontée du front de salinité contraint l'agglomération nantaise à remonter, dans les années quatre-vingts, la prise d'eau de quinze km en amont de Nantes, au niveau de Mauves/Loire. La

salinité va transformer la qualité des prairies de Loire et poser des problèmes aux éleveurs. Les envois de marées salutaires en été pour la pousse du regain sont devenus un inconvénient.

- La théorie de Lechalas a parfaitement fonctionné: le flot s'engouffre magnifiquement dans l'estuaire, à tel point que cela crée une dissymétrie entre le flot et le jusant. Aux marées de vives eaux, le flot peut durer seulement quatre heures alors que le jusant peut en prendre huit. Le courant du flot, chargé de sédiments, est beaucoup plus puissant que celui du jusant. Conséquence : les particules sédimentaires amenées dans l'estuaire s'y trouvent piégées, ce qui fait enfler le bouchon vaseux. L'hypertrophie du bouchon a toute une série de conséquences :
 - o Aux particules argileuses sont associées des particules de matière organiques. Au moment des vives eaux, la force du flot met les particules en suspension. Les bactéries minéralisent la matière organique, tout en consommant l'oxygène dissous qui peut rapidement être réduit à zéro ou presque : c'est alors l'état d'anoxie. Les animaux meurent et en particulier les poissons.
 - o De grandes quantités de vases se déposent sur les rives, là où auparavant existaient encore des plages de sable. Lors des fortes marées l'eau se répand sur les prairies mais y dépose des plaquages de vases qui désespèrent les éleveurs. Les ports d'estuaire s'ensavent très rapidement.
 - o La centrale de Cordemais qui l'utilise l'eau de l'estuaire pour son refroidissement doit nettoyer souvent les filtres, idem pour Arcelor-Mital à Basse-Indre.

Quant aux milieux naturels détruits du fait des remblaiements, leur disparition est une perte irrémédiable tant au plan de la biodiversité qu'au plan économique et social :

- destruction d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale
- Dans le cas des vasières, les travaux engagés par les biologistes ont su montrer le rôle essentiel de ces milieux, non pas seulement pour les oiseaux, mais aussi pour les poissons. Ce sont les espèces d'estuaire comme l'éperlan qui s'y nourrissent ou viennent y frayer, mais aussi beaucoup d'espèces du plateau continental qui ont une écophase estuarienne. Ainsi bars, soles, merlans, anchois y passent leur jeunesse.
- La disparition de près de 3000 ha de vasières dans le secteur intermédiaire de l'estuaire en deux

siècles, la disparition des prairies naturelles, des roselières auront eu des conséquences économiques et sociales patentes : la forte diminution de l'activité pêche dans l'estuaire mais aussi sur la façade atlantique ; un impact important sur l'agriculture extensive dans les prés de Loire.



Le port de Nantes : les grands bateaux de commerce l'ont déserté ; le quai des Antilles n'est plus fréquenté par les marins, les dockers, mais désormais par les promeneurs, les touristes ou les fêtards. Deux grues rappellent les activités du site : celle au premier plan évoque les chantiers navals, celle au dernier plan, les activités port.

Saura-t-on tirer les leçons du passé ?

Aujourd'hui, les velléités de rogner les espaces naturels persistent. Certes le Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire semble s'être résigné à ne pas aménager la zone de Donges-est. En revanche, les projets de remblayer la seule vasière de la rive nord de l'estuaire maritime qui reste, la vasière du Grand Tourteau (Méan), sont d'actualité, au nom du besoin de nouveaux espaces pour augmenter les linéaires de quai ou des surfaces à industrialiser (montage d'éoliennes). Sur d'anciennes zones remblayées, où la nature a repris ses droits, comme au Carnet, celle-ci va-t-elle une nouvelle fois payer un lourd tribut aux projets d'aménagements divers : port à sec, éolienne expérimentale, etc. ? Il semble que oui, ce qui démontre que l'on est incapable d'envisager un développement à surface constante, sans toucher aux espaces naturels ou agricoles.

Le développement durable n'est pas encore une réalité dans l'estuaire.

*Jean-Pierre Gouret,
Bretagne Vivante-SEPNB*

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.

PETITES SORTIES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.

Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !

Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre. Les départs ont lieu à 13 heures 30.

Attention : L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.

GRANDES SORTIES

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car.

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue. Certaines sorties sont suivies d'un dîner-buffet. Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner.

N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, chapeau et lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!

Où et comment s'inscrire

L'ouverture des inscriptions est annoncée dans les quotidiens régionaux, sur le site <http://acr56.net/> et par courriel. Les réservations commencent habituellement trois semaines avant la sortie et sont et closes lorsque le nombre maximal de participants est atteint, soit en général une semaine avant. Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence pourront entraîner une retenue correspondant aux frais engagés par l'association..

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Belz	Mme G. WARIN	02 97 55 39 29	Finistère	Mme G. FLORIET	02 98 71 10 56
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28	ou	M. A. HUET	02 98 07 08 99
Vannes	Office du tourisme de VANNES	0 825 13 56 10			

CALENDRIER 2013

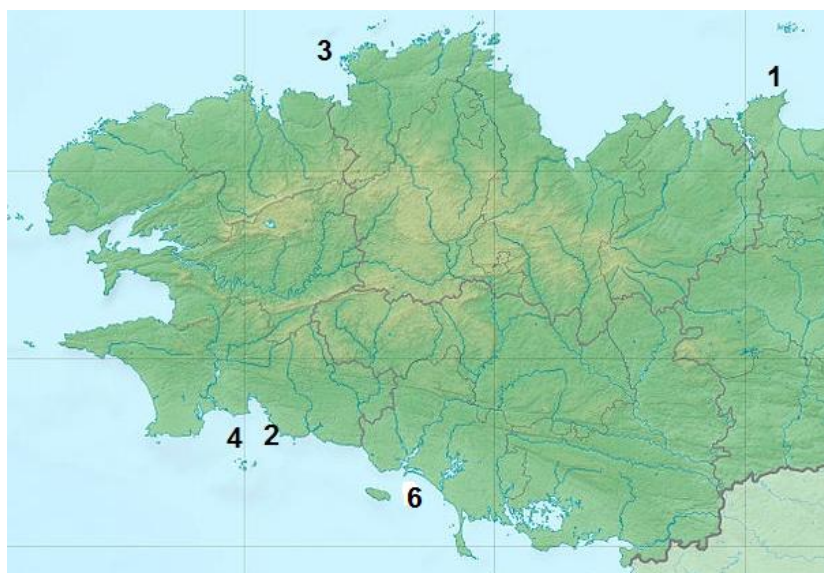
Petites sorties : tous les départs sont prévus à **13 h 30.**

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
13/01	Séné, île de Boëde	Ⓧ Gornevèze	Michel Potier
10/02	Billiers, vers Ambon	Ⓧ église de Billiers	M.-Armelle Échard
17/03	Larmor-Baden, île de Berder	Entrée du passage de Berder (Ⓧ sur le port à 200 m)	Michèle Girard
31/03	Logonna Daoulas	Terre-plein du port de Pors Beac'h	André Huet
14/04	Sarzeau, Kerollet	à Sarzeau prendre la direction de Brillac Ⓧ Prat-Bihan,	Josette Le Guen



Grandes sorties

- 05/05 **CÔTE D'ÉMERAUDE**, de la pointe du Grouin à l'île Besnard (Michèle Girard)
- 09/06 **CONCARNEAU** : Le Cabellou et les marais de Trévignon ou les villages des maisons debout.
- 07/07 **TRÉGASTEL**, son sentier des douaniers (Marie-Armelle Échard)
- 28/07 **FOUESNANT** : la pointe de Mousterlin et les marais de la mer Blanche.
- 01/09 à définir
- 06/10 **GAVRES, LORIENT** traversée de la rade en Bateau (Alain Kerjan)



Bulletin d'adhésion (ACR 56) à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

✂-----

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association

NOM prénom / Raison sociale

2^{ème} personne (si couple) : NOM prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Portable Courriel

souhaite(nt) adhérer aux Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif 15 € Couple ou donateur 20 € Bienfaiteur 40 €

A le 2013

Signature

Abécédaire des ACR

A ... comme adresse

Mais soyons modernes, pas votre adresse postale, votre adresse internet, ou comme on dit en bon français votre adresse courriel. Nous la donner, c'est nous permettre de vous envoyer régulièrement des informations, vous informer du début des réservations pour les sorties, et aussi, soyons honnêtes, vous inviter à l'assemblée général en économisant un timbre et du papier !

C'est aussi <http://acr56.net>, l'adresse du site internet que nous avons ouvert le 11 mai 2011 grâce aux compétences techniques de deux de nos adhérents, Jacques Dine et Ronan Boucher qui ont développé et administrent plusieurs sites, Jacques ceux de Randolphil, de l'aéroclub du Pays vannetais et Ronan celui de la Vannetaise Gym. Nous tenons tout particulièrement à les en remercier.

Au centre de l'écran,

la présentation de l'association, éventuellement précédée d'informations d'actualité.

A gauche

des liens vers les informations sur l'association, les actions en cours, la consultation des derniers numéros du journal.



A droite,

tout ce qui concerne les sorties : le calendrier, les photos et des comptes rendus, des adresses de sites, un formulaire pour nous contacter.

C ... comme compétences et contributions

Encore cette année, nous faisons appel à vos compétences et à vos talents pour aider l'association : signalement de situations suspectes, photos et articles pour le journal, et maintenant pour le site Internet, critiques et suggestions, propositions et préparations des sorties, etc. N'hésitez pas à nous contacter.

R ... comme résultats

Vous les attendiez sans doute, les noms des « heureux gagnants » du concours photo lancé dans le journal de 2012. Vous serez déçus comme nous l'avons été, le concours n'a rencontré aucun succès. Aussi le Conseil d'administration a-t-il décidé de le prolonger en 2013. Faites profiter tous les adhérents des photos que vous faites lors de nos sorties ou de vos randonnées personnelles !. Le concours comporte toujours deux catégories : « coup de cœur », ce que vous aimez, et « coup de sang », ce que vous voudriez voir disparaître.

Sarzeau



**Accès confisqué
Plage de Kerollet**

Halte aux accapareurs du littoral